

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3211**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Résiliation partielle du bail emphytéotique à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône sur l'immeuble situé 2, rue Commarmot - Cession au syndicat de la copropriété du 38, rue de l'Arbre Sec de la montée d'escaliers

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3211

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Résiliation partielle du bail emphytéotique à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône sur l'immeuble situé 2, rue Commarmot - Cession au syndicat de la copropriété du 38, rue de l'Arbre Sec de la montée d'escaliers**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

L'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône est titulaire d'un bail emphytéotique contracté le 7 février 2003 avec la Communauté urbaine de Lyon et portant sur un tènement immobilier situé 29, rue du Bât d'Argent à Lyon 1er cadastré AS 126 et 2, rue Commarmot, cadastré AS 48.

Dans le cadre de la réhabilitation de ce tènement par l'OPH, les portes des logements accessibles par le 2, rue Commarmot ont été murées, les nouveaux logements étant accessibles par la rue du Bât d'Argent, sachant que la montée d'escaliers du 2, rue Commarmot desservait également des appartements de la copropriété 38, rue de l'Arbre Sec.

L'OPH s'est ainsi désengagé de l'entretien par le 2, rue Commarmot, la montée d'escaliers ne desservant plus que les logements de l'immeuble en copropriété du 38, rue de l'Arbre Sec.

Suite à ces modifications, ladite copropriété a accepté de se porter acquéreur de la montée d'escaliers du 2, rue Commarmot, commune à ces 2 immeubles, et ayant désormais pour assise cadastrale la parcelle AS 129 d'une superficie de 31 mètres carrés, issue d'un immeuble de plus grande importance originairement cadastré AS 48.

Par conséquent, et afin de permettre la cession par la Communauté urbaine de la montée d'escaliers au profit du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 38, rue de l'Arbre Sec, il convient de procéder préalablement à la résiliation partielle du bail emphytéotique consenti à l'OPH du Département du Rhône. Le surplus restant appartenir à la Communauté urbaine est désormais cadastré section AS 130, 2, rue Commarmot pour une contenance de 160 mètres carrés.

Aux termes des projets d'actes, il s'ensuit que :

- la présente résiliation partielle amiable de bail emphytéotique avec l'OPH du Département du Rhône a été acceptée sans le versement d'indemnité d'aucune sorte entre les parties, cette résiliation intervenant d'un commun accord entre ces dernières,

- la cession au syndicat de la copropriété du 38, rue de l'Arbre Sec interviendrait, libre de toute location ou occupation, au prix de 1 € symbolique, admis par France domaine, étant entendu que l'ensemble des frais liés à cette opération (nouveau règlement de copropriété, établissement d'un seul état descriptif de division, frais d'actes notariés) seront pris en charge par la copropriété ;

Vu lesdits dossiers ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 25 mai 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la résiliation partielle du bail emphytéotique consenti à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône sur l'immeuble situé 2, rue Commarmot à Lyon 1er sans le versement d'indemnité d'aucune sorte entre les parties,

b) - la cession au syndicat de la copropriété du 38, rue de l'Arbre Sec à l'euro symbolique de la montée d'escaliers.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social, individualisée sur l'opération n° 0P14O1763, le 9 janvier 2012 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 1 € symbolique en recettes : compte 778 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.